
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 juin 2017 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
M. Daniel Robert, chef de division – Ressources financières et matérielles
Mme Véronik Aubry, chef de division communications et relations avec les citoyens
M. Guy Matte, régisseur - Sports et loisirs

Étaient aussi présents :

M. Jonathan Martel, commandant représentant du poste de quartier 39
Mme Rose-Andrée Hubbard, Représentante du PDQ 39
M. Dominique Debrosse, chef de cabinet
M. Alain David Jean-Noël, attaché politique

Nombre de personnes dans la salle : environ vingt (20)

Mme Christine Black salue les citoyens présents dans la salle ainsi que ceux qui regarde la séance du conseil diffusée sur internet.

Un moment de silence est observé.

Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens et présente les membres du conseil, son personnel de cabinet ainsi que le personnel de direction présent et les représentants du Poste de quartier 39 du Service de police.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA17 10 199

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2017, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2017, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10 - Mot de la Mairesse.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, rend par la suite un hommage aux partenaires et bâtisseurs du Corridor vert des 5 écoles :

« HOMMAGE AUX PARTENAIRES ET BÂTISSEURS DU CORRIDOR VERT Conseil d'arrondissement – 5 juin 2017

Il existe à Montréal-Nord un formidable projet de construction d'un nouveau milieu de vie actif et convivial, d'un espace idéal pour la construction et l'intégration sociale, propice au rayonnement de la diversité culturelle.

Ce projet – le Corridor vert des cinq écoles – consiste à effectuer et à susciter une grande série d'interventions sur l'espace urbain, public et privé, pour améliorer la qualité de vie des résidents et des usagers.

L'idée de ce projet, est né il y a plusieurs années lorsque quelques employés de la Ville de Montréal se sont penchés au-dessus de la carte de ce secteur le plus achalandé, et le plus gris, de l'arrondissement.

Depuis, l'arrondissement a joué son rôle de promoteur, l'organisme Soverdi a porté le projet à bout de bras et de multiples partenaires s'y sont joints.

Si bien qu'au cours des deux dernières années, des dizaines d'interventions ont eu lieu sur ce territoire afin :

- de verdir et embellir l'espace public ;
- d'encourager des élèves à se déplacer à pieds ou à vélo;
- d'encourager les citoyens à profiter davantage de l'espace public;
- d'offrir à ces citoyens des lieux mieux éclairés, plus sécuritaires.

Récemment :

- le Groupe Banque TD est devenu le premier contributeur privé en annonçant l'investissement de 500 000 \$ dans le verdissement et l'aménagement des pourtours de l'école Lester B. Pearson ;
- et l'arrondissement a reçu pour ce projet le prix « Projet d'innovation ou de développement » lors du gala ESTim de la Chambre de commerce de l'est de Montréal.

Nous avons fait du Corridor vert une de nos priorités d'action des prochaines années et nous mettons tout en œuvre pour en assurer la réussite.

Mais nous savons très bien que cette réussite serait impossible sans la présence de partenaires fiables et dévoués.

C'est pourquoi, à la veille d'amorcer la réalisation, cette année, d'une douzaine de projets de verdissement et d'embellissement sur le site du Corridor vert et à la veille d'inaugurer la version 2017 de rue de Dijon partagée, les membres du conseil d'arrondissement et de la direction de l'arrondissement de Montréal-Nord, désirent rendre hommage, et remercier chaleureusement pour leur engagement, les partenaires du Corridor vert des cinq écoles :

- Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI)
- Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
- Commission scolaire English Montréal

ainsi que toutes les organisations et organismes qui y oeuvrent et qui contribuent à son succès.

Merci ! »

Mme Black invite ensuite les représentants des partenaires à signer le Livre d'or de l'arrondissement.

Mme Black termine en informant les citoyens de certaines statistiques relatives à la participation citoyenne lors de la tenue de certains événements organisés dans l'arrondissement :

Festival des arts : 3300 participants
Fiesta familiale : 2765 participants
Fête du drapeau haïtien : 500 participants
Portes ouvertes au PDQ 39 : 2500 participants

Le Rendez-vous économique a bénéficié de 170 intervenants et 3 annonces y ont été faites :
La Caravane de l'entrepreneuriat sera présente en septembre prochain ;
La Table de développement économique est présentement mise en place ;
La campagne J'entreprends à Montréal-Nord a été lancée.

10 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 25.

Mme Nerella Collot

Suivi relatif à une demande de permis
Circulation à 2 sens sur la rue d'Amos

M. Pierre Lacombe

État des berges et de la rive du parc linéaire

M. Robert Gilbault

Coûts reliés à une demande de dérogation mineure
Vérification d'un bâtiment du boulevard Gouin par le Service de sécurité incendie de Montréal

M. Yvon Audette

Règlementation concernant les entrées charretières et travaux sur l'avenue Saint-Julien

Mme Julie Sigouin

Distribution de plantes et de compost par Éconord

M. Jean-Claude Gauthier

Voie réservée pour la STM et congestion sur le boulevard Henri-Bourassa entre Pie-IX et Pelletier à l'heure de pointe
Sécurité pour les piétons à l'intersection Henri-Bourassa et Pelletier
Dépôt de photos

M. Paul Champagne

Élections municipales 2017 – Choix des candidats
Participation des élus aux activités organisées à l'arrondissement

Mme Carmel-Antoine Bessard

Augmentation du nombre de chats errants

Mme Julie-Anne Moreau

Circulation sur le boulevard Gouin en direction Est entre St-Vital et Garon

Mme Louise Dunberry

Délai relié à l'abattage d'arbres

Fin de la période de questions à 20 h 10.

CA17 10 200

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 mai 2017, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 mai 2017, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA17 10 201

Approuver et déposer aux archives les procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme du 3 avril 2017 et du 2 mai 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme du 3 avril 2017 et du 2 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1170576015

CA17 10 202

Déposer aux archives les comptes rendus des rencontres du comité de développement social et communautaire tenues le 20 avril et le 18 mai 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient déposés aux archives les comptes rendus des rencontres du comité de développement social et communautaire tenues le 20 avril et le 18 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1173384006

CA17 10 203

Approuver le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, section circulation, tenue le 17 mai 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, section circulation, tenue le 17 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.07 1173602009

CA17 10 204

Appuyer les recommandations de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) présentées dans son mémoire intitulé « La qualité architecturale, un chantier à poursuivre », déposé dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

ATTENDU qu'en mai 2016, l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) a déposé un mémoire intitulé « La qualité architecturale, un chantier à poursuivre », dans le cadre des consultations publiques menées, de juin à août 2016, par le ministère de la Culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec ;

ATTENDU que ce document plaide pour que cette future politique contribue à une plus grande qualité architecturale ;

ATTENDU que les engagements de la Conférence de Paris de 2015 sur le climat obligent les États à revoir leurs pratiques en matière de cadre bâti, afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et de densifier les milieux de vie tout en y améliorant la mixité de usages, afin de favoriser le transport actif et le transport en commun ;

ATTENDU que les municipalités sont des acteurs de premier plan en matière de cadre bâti ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec aurait avantage à soutenir les municipalités afin qu'elles puissent instaurer des initiatives en faveur de la qualité architecturale, ce qui leur permettrait de bonifier leur qualité de vie, leur caractère et leur attractivité ;

ATTENDU que les principes avancés par l'OAQ consistent en la prise en compte de la qualité architecturale des bâtiments en amont des projets, une meilleure coordination entre les ministères et organismes, l'exemplarité de tous les maîtres d'ouvrages publics et la participation citoyenne ;

ATTENDU qu'en 2009, l'arrondissement de Montréal-Nord, pour protéger son patrimoine et améliorer la qualité du cadre bâti, a introduit dans ses règlements d'urbanisme, un Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU que l'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, en décembre 2016, son Plan de planification stratégique 2016-2025 dans lequel un des trois axes d'intervention préconise «Un milieu de vie de qualité» ;

ATTENDU les efforts déployés par l'arrondissement pour aménager à échelle humaine un carrefour distinctif d'aménagement urbain et de circulation majeur des boulevards Henri-Bourassa et Pie IX où l'architecture sera l'un des vecteurs de ce redéveloppement ;

ATTENDU la volonté de l'arrondissement de Montréal-Nord de contribuer à la diffusion de l'information sur le patrimoine bâti par la mise en place d'un Circuit guide de 20 maisons patrimoniales situées sur le territoire de l'arrondissement ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient appuyées les recommandations de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) présentées dans son mémoire intitulé « La qualité architecturale, un chantier à poursuivre », déposé dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec ;

ET QUE soit soumise au gouvernement du Québec la nécessité d'adopter une politique nationale de l'architecture.

Adopté à l'unanimité.

CA17 10 205

Adjuger à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 278 923,26 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de pulvérisation et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement et autoriser une dépense totale de 1 329 723,26 \$, taxes incluses. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Appel d'offres 1004 / 5 soumissions

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adjugé à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 278 923,26 \$, taxes incluses, le contrat 1004 pour l'exécution des travaux de pulvérisation et stabilisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 1 329 723,26 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1176329005

CA17 10 206

Approuver un projet de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et 9056-4253 Québec inc., pour la location d'un entrepôt situé au 10385, avenue Balzac, à Montréal-Nord, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, avec une option de renouvellement d'une année et autoriser une dépense de 45 530,16 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et 9056-4253 Québec inc., pour la location d'un entrepôt situé au 10385, avenue Balzac, à Montréal-Nord, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, avec une option de renouvellement d'une année ;

QUE soit approuvée une dépense de 45 530,16 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisé le directeur des Travaux publics à signer le projet de bail ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1173602008

CA17 10 207

Adjuger à Sono Vidéo inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 36 234,14 \$, taxes incluses, un contrat pour le remplacement des équipements techniques de la salle Oliver Jones de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord.

Appel d'offres 17-16038 / 2 soumissions

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Sono Vidéo inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 36 234,14\$, taxes incluses, le contrat 17-16038 pour le remplacement des équipements techniques de la salle Oliver Jones de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1175190002

CA17 10 208

Autoriser une dépense additionnelle de 10 447,20 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 989 de services professionnels adjugé à Les Architectes Labonté, Marcil pour le réaménagement des locaux de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, majorant ainsi le montant total du contrat de 68 755,05 \$ à 79 202,25 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense additionnelle de 10 447,20 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 989 de services professionnels adjugé à Les Architectes Labonté, Marcil pour le réaménagement des locaux de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, majorant ainsi le montant total du contrat de 68 755,05 \$ à 79 202,25 \$ taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1164383008

CA17 10 209

Accorder une contribution financière totale de 135 258 \$ aux organismes suivants: 60 058 \$ à Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet « Accès 0-5 ans », 36 000 \$ à la Coopérative de solidarité Multisports Plus de Montréal-Nord pour le projet « Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord », 22 000 \$ à l'Institut Pacifique pour le projet « Temps libre été 2017 », 17 200 \$ à l'organisme Productions Qu'en dit Raton? pour le projet « Médiation culturelle en théâtre » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 60 058 \$ à Entre Parents de Montréal-Nord pour le projet « Accès 0-5 ans » ;

QUE soit accordée une contribution financière de 36 000 \$ à la Coopérative de solidarité Multisports Plus de Montréal-Nord pour le projet « Certification et engagement jeunesse Montréal-Nord » ;

QUE soit accordée une contribution financière de 22 000 \$ à l'Institut Pacifique pour le projet « Temps libre été 2017 » ;

QUE soit accordée une contribution financière de 17 200 \$ aux Productions Qu'en dit Raton? pour le projet « Médiation culturelle en théâtre » ;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1174233006

CA17 10 210

Accorder des contributions financières totalisant 110 500 \$ aux organismes suivants : 100 000 \$ à un Itinéraire pour tous pour une gamme d'activités sportives et culturelles, 7 000 \$ à Bouge de là pour le projet « Magie », 2 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour la mise en place d'activités favorisant la découverte des éléments naturels, 1 500 \$ au Service des loisirs Sainte-Gertrude pour le projet « Zumba Fitness 18-25 ans » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces organismes dans le cadre du Programme d'animation dans les parcs de l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 100 000 \$ à Un Itinéraire pour tous pour le projet « Fou des parcs » dans le cadre du Programme d'animation dans les parcs de l'arrondissement ;

QUE soit accordée une contribution financière de 7 000 \$ à la compagnie en résidence Bouge de là pour le projet « Magie » dans le cadre du Programme d'animation dans les parcs de l'arrondissement ;

QUE soit accordée une contribution financière de 2 000 \$ à la Coopérative de solidarité Éconord pour le projet « À la découverte des arbres » dans le cadre du programme d'animation dans les parcs pour l'été 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ au Service des loisirs Sainte-Gertrude pour le projet « Zumba Fitness 18-25 ans » dans le cadre du programme d'animation dans les parcs pour l'été 2017 ;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces organismes ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1177549004

CA17 10 211

Accorder une contribution financière de 70 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour la réalisation des activités du projet « Travail de rue 2017 » dans le cadre du programme de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et à la violence - Année 2017 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme. Cette dépense sera assumée par la ville centre.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 70 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour la réalisation des activités du projet « Travail de rue 2017 » dans le cadre du programme de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et à la violence - Année 2017 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Café-Jeunesse Multiculturel ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CA17 10 212

Accorder une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier Montréal-Nord en santé pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement pour l'année 2017 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et cet organisme. Cette dépense sera assumée par la ville centre.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 58 365 \$ à la Table de quartier Montréal-Nord en santé pour le financement de la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Nord-Est de l'arrondissement - Année 2017 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Table de quartier Montréal-Nord en santé ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1176324004

CA17 10 213

Accorder une contribution financière maximale de 38 066,70 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-Quartier situé au 10 861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 avril 2018 et approuver la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme concernant la possibilité du remboursement des taxes foncières à l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière maximale de 38 066,70 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-Quartier situé au 10861, boulevard Pie-IX, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 avril 2018 ;

QUE soient remises à la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, les sommes excédentaires ;

QUE soit approuvée la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme concernant la possibilité du remboursement des taxes foncières à l'arrondissement de Montréal-Nord ;

QUE le directeur des Travaux publics soit autorisé à signer ladite lettre d'entente ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1177367009

CA17 10 214

Accorder une contribution financière de 20 000 \$ à SOVERDI pour la plantation de 400 arbres sur des terrains privés de l'arrondissement afin de contribuer à augmenter l'indice canopée et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 20 000 \$ à SOVERDI pour la plantation de 400 arbres sur des terrains privés de l'arrondissement afin de contribuer à augmenter l'indice canopée ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1177367008

CA17 10 215

Accorder une contribution financière de 6 000 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2017 » qui aura lieu le 24 juin 2017 au parc Aimé-Léonard et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 6 000 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2017 » qui aura lieu le 24 juin au Parc Aimé-Léonard ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1175190004

CA17 10 216

Accorder une contribution financière de 5 598,67 \$ à l'Institut Pacifique pour l'achat de jeux, l'animation, la gestion et l'entretien de la Joujouthèque à l'école Jules-Verne, dans le cadre du projet Corridor vert des cinq (5) écoles, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 5 598,67 \$ à l'Institut Pacifique pour l'achat des équipements récréatifs, l'animation, la gestion ainsi que l'entretien de la Joujouthèque pendant les heures d'ouverture ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et l'Institut Pacifique ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1170217006

CA17 10 217

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'Association Récréotouristique Montréal-Nord faisant affaire sous le nom « la Route de Champlain » pour un projet spécial la « Fête de la Rivière » qui aura lieu le 12 et 13 août, au parc Aimé-Léonard et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 5 000 \$ à l'Association Récréotouristique Montréal-Nord faisant affaire sous le nom « la Route de Champlain » pour son projet spécial « Fête de la Rivière » qui aura lieu le 12 et 13 août, au parc Aimé-Léonard ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1177549006

CA17 10 218

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ au Programme Horizon Jeunesse (en partenariat avec le Centre des jeunes L'Escale et Entre Parents) pour un projet spécial la « Fiesta familiale » qui a eu lieu le 3 juin au parc Sauvé et entériner le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 5 000 \$ au Programme Horizon jeunesse (en partenariat avec le Centre des jeunes L'Escale et Entre Parents) pour son projet spécial « Fiesta Familiale » qui s'est déroulé le 3 juin au parc Sauvé ;

QUE soit entériné le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1177549005

CA17 10 219

Accorder une contribution financière de 2 000 \$ à Un Itinéraire pour tous pour son projet spécial « Caravane de la démocratie » qui a eu lieu le 9 mai au Carrefour Jeunesse Emploi de Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 000 \$ à l'organisme Un Itinéraire pour tous pour son projet spécial « Caravane de la démocratie » qui a eu lieu le 9 mai au Carrefour Jeunesse Emploi de Montréal-Nord ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1177549007

CA17 10 220

Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ) concernant l'utilisation à des fins municipales d'une partie de la cour de l'école Jules-Verne pour l'implantation d'une Joujouthèque pour la saison estivale 2017 et 2018.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ) concernant l'utilisation à des fins municipales d'une partie de la cour de l'école Jules-Verne pour l'implantation d'une Joujouthèque pour la saison estivale 2017 et 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1170217007

CA17 10 221

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 avril 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1173848001

CA17 10 222

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1173848002

CA17 10 223

Autoriser une dépense de 68 924,63 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc. pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierre concassée et de pierre prémélangée requises par la Direction des travaux publics pour la période du 24 avril 2017 au 31 décembre 2017, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 68 924,63 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc. pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierre concassée et de pierre prémélangée requises par la Direction des travaux publics pour la période du 24 avril 2017 au 31 décembre 2017, conformément à l'entente intervenue entre la Ville et cette firme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1173602006

CA17 10 224

Autoriser une dépense additionnelle de 15 577,49 \$, taxes incluses, pour le paiement des frais de location des installations de la Commission scolaire English-Montreal (CSEM) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

**Mme Sylvia Lo Bianco déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.
(Mme Lo Bianco agit à titre de vice-présidente de la CSEM)**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense additionnelle de 15 577,49 \$, taxes incluses, pour le paiement des frais de location des installations de la Commission scolaire English-Montreal (CSEM) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1163384005

CA17 10 225

Autoriser une dépense additionnelle de 13 906,70 \$, taxes incluses, pour le paiement des frais de location des installations de la Commission scolaire English-Montreal (CSEM) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

**Mme Sylvia Lo Bianco déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.
(Mme Lo Bianco agit à titre de vice-présidente de la CSEM)**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense additionnelle de 13 906,70 \$, taxes incluses, pour le paiement des frais de location des installations de la Commission scolaire English-Montreal (CSEM) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 NTA1151280004

CA17 10 226

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RGCA05-10-0008-3 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et édifices publics » afin d'introduire plusieurs dispositions concernant l'espace public.

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA05-10-0008-3 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et édifices publics afin d'introduire plusieurs dispositions concernant l'espace public.

40.01 1172577007

CA17 10 227

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement 1530-12 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement dans la Ville de Montréal-Nord » afin de régir le stationnement sur les terrains privés.

AVIS est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement 1530-12 modifiant le Règlement 1530 sur l'immobilisation et le stationnement dans la Ville de Montréal-Nord afin de régir le stationnement sur les terrains privés ;

ET QUE soit déposé le Règlement 1530-12 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.02 1177161006

CA17 10 228

Adopter le « Règlement RGCA17-10-0009 autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments de l'arrondissement ».

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA17-10-0009 autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments de l'arrondissement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA17-10-0009 autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1172577005

CA17 10 229

Adopter le « Règlement RGCA17-10-0001-1 modifiant le Règlement sur les tarifs en ce qui concerne les terrasses extérieures commerciales ».

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA17-10-0001-1 modifiant le Règlement sur les tarifs en ce qui concerne les terrasses extérieures commerciales a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit déposé le Règlement RGCA17-10-0001-1 modifiant le Règlement sur les tarifs en ce qui concerne les terrasses extérieures commerciales ;

ET QUE soit adopté le Règlement RGCA17-10-0001-1 modifiant le Règlement sur les tarifs en ce qui concerne les terrasses extérieures commerciales.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1172577006

CA17 10 230

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 31 mai 2017 et adopter le « Règlement R.R.1562.037 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de créer la zone R10-601 à même une partie de la zone P2-582 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ». (Secteur de l'Église Sainte-Colette)

Attendu qu'une copie du Règlement R.R. 1562.037 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de créer la zone R10-601 à même une partie de la zone P2-582 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 31 mai 2017, à 18 h 45 ;

ET QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.037 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 pour créer la zone R10-601 à même une partie de la zone P2-582 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) (Secteur de l'Église Sainte-Colette).

Adopté à l'unanimité.

40.05 1170576014

CA17 10 231

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 7 mars 2017 et le certificat d'abandon concernant le « Règlement R.R.1562.035 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de créer la zone R21-139 à même une partie de la zone R5-53 et de la zone R1-56 ».

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 7 mars 2017, à 18 h 45 concernant le Règlement R.R.1562.035 afin d'ajouter des dispositions du Règlement de zonage refondu n° 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord afin de créer la zone R21-139 à même une partie de la zone R5-53 et de la zone R1-56.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1170576004

CA17 10 232

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 7 mars 2017 et le certificat d'abandon concernant le « Règlement R.R.1562.035 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de créer la zone R21-139 à même une partie de la zone R5-53 et de la zone R1-56 ».

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé le certificat d'abandon concernant le Règlement R.R.1562.035 afin d'ajouter des dispositions du Règlement de zonage refondu n° 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord afin de créer la zone R21-139 à même une partie de la zone R5-53 et de la zone R1-56.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1170576004

CA17 10 233

Déposer le procès-verbal de correction afin de modifier des erreurs cléricales au Règlement R.R.1562.036 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec l'affichage.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de correction afin de modifier des erreurs cléricales au Règlement R.R.1562.036 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec l'affichage.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1175995002

CA17 10 234

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre un taux d'occupation au sol de 38% au lieu de 35%, une largeur d'entrée charretière de 6,5 m au lieu de 12 m et une superficie de gazonnement de 43% de la superficie de la marge arrière au lieu de 50% pour le 11960, boulevard Sainte-Colette, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient accordés, en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures, un taux d'occupation au sol de 38% au lieu de 35%, une largeur d'entrée charretière de 6,5 m au lieu de 12 m et une superficie de gazonnement de 43% de la superficie de la marge arrière au lieu de 50% pour le 11960, boulevard Sainte-Colette ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 095 000 du cadastre du Québec, soit le 11960, avenue Sainte-Colette.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1175995003

CA17 10 235

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre 11 cases de stationnement au lieu de 15 cases, une largeur d'entrée charretière de 6,5 m au lieu de 12 m, 5 types de matériaux de revêtement au lieu de 3 types et une clôture de 1,8 m au lieu de 0,9 m pour le 11235, avenue Salk, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, 11 cases de stationnement au lieu de 15 cases, une largeur d'entrée charretière de 6,5 m au lieu de 12 m, 5 types de matériaux de revêtement au lieu de 3 types et une hauteur de clôture de 1,8 m au lieu de 0,9 m ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 2 409 656 du cadastre du Québec, soit le 11235, avenue Salk.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1175995007

CA17 10 236

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge avant principale de 0,09 m au lieu de 4,5 m pour le bâtiment situé au 3541, rue Monselet, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée, en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures, une marge latérale ouest de 0,09 m au lieu de 4,50 m ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle au dépôt d'une demande d'occupation du domaine public pour l'escalier existant empiétant sur le domaine public ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant, ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 174 330 du cadastre du Québec, soit le 3541, rue Monselet.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1170576018

CA17 10 237

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge latérale ouest de 0,41 m au lieu de 2,25 m pour le bâtiment situé au 3296, rue Monselet, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée, en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures, une marge latérale ouest de 0,41 m au lieu de 2,25 m ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle au dépôt d'une demande d'occupation du domaine public pour l'escalier existant empiétant sur le domaine public ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 173 308 du cadastre du Québec, soit le 3296, rue Monselet.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1170576017

CA17 10 238

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'implantation d'une génératrice extérieure à moins de 3,1 m de ligne de terrain pour le bâtiment situé au 6880, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée, en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures, l'implantation d'une génératrice extérieure à moins de 3,10 m de ligne de terrain ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que l'atténuation du bruit perçue sur le terrain voisin soit conforme aux exigences du Règlement 1566 sur les nuisances causées par le bruit, soit à 55 dBA entre 19 h et 22 h et à 50 dBA entre 22 h et 7 h ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 669 285 du cadastre du Québec, soit le 6880, boulevard Gouin.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1170576016

CA17 10 239

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge avant principale de 3,03 m au lieu du 4,5 m requis pour le bâtiment situé au 10411, avenue Leblanc, le tout en vertu du règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée, en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures, une marge avant principale de 3,03 m au lieu du 4,5 m requis ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 175 073 du cadastre du Québec, soit le 10411, avenue Leblanc.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1177040010

CA17 10 240

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge latérale de 1,94 m au lieu du 1,98 m requis pour le 12054-12058, avenue Éthier, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée, en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures, une marge latérale de 1,94 m au lieu du 1,98 m requis ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 845 672 du cadastre du Québec, soit le 12054-12058, avenue Éthier.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1177040011

CA17 10 241

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre l'agrandissement de l'école située au 11960, avenue Sainte-Colette, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient autorisés, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, les travaux d'agrandissement du bâtiment existant pour le 11960, avenue Sainte-Colette, le tout en conformité avec les plans datés du 24 mars 2017 préparés par Vincent Leclerc Architecte ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 095 000 du cadastre du Québec, soit le 11960, avenue Sainte-Colette.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1175995004

CA17 10 242

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la subdivision du lot 2 555 264 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09 10 0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la subdivision du lot 2 555 264 du cadastre du Québec ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 2 555 264 du cadastre du Québec, soit le 5229, boulevard Gouin Est.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1175995005

CA17 10 243

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre l'agrandissement de l'école située au 11235, avenue Salk, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient autorisés, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, les travaux d'agrandissement du bâtiment existant pour le 11235, avenue Salk, le tout en conformité avec les plans datés du 13 avril 2017 préparés par Un architecture inc. ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 2 409 656 du cadastre du Québec, soit le 11235, avenue Salk.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1175995006

CA17 10 244

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre la démolition du bâtiment existant, la subdivision du lot et la construction de 2 résidences unifamiliales jumelées au bâtiment situé au 10411, avenue de Cobourg, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient autorisées, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment existant, la subdivision du lot et la construction de 2 résidences unifamiliales jumelées, le tout en conformité avec les plans préparés par Évolution Architecture Inc. datés du 20 avril 2017 et conditionnel au dépôt d'une garantie financière d'exécution de 3 % de la valeur du projet ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 183 du cadastre du Québec, soit le 10411, avenue de Cobourg.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1177040012

CA17 10 245

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'occupation par Le prince de la Paix d'un lieu de culte au 9934, boulevard Saint-Vital. Cette demande fait l'objet d'une consultation le tout en conformité avec l'article 19 du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit permis, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, un lieu de culte (Le Prince de la Paix) avec 4 cases de stationnement en tandem aux conditions suivantes :

- Qu'un plan d'aménagement paysager bonifié soit présenté pour approbation par la Direction ;
- Que tout projet d'affichage ultérieur soit soumis à l'approbation du CCU.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 3 069 094 du cadastre du Québec soit le 9934, boulevard Saint-Vital.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1170576019

CA17 10 246

Accorder, dans le cadre de la braderie Pascal/Rolland du projet « Mon vélo raconte... », les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes b), c) et f) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient accordées, dans le cadre de la braderie Pascal / Rolland du projet « Mon Vélo raconte » organisée par les Artistes en arts visuels du nord de Montréal sur la rue Pascal, entre Rolland et Lapierre, qui aura lieu les 12 et 13 août 2017 de 11 h à 19 h, les dérogations requises en vertu de l'article 6, des paragraphes b), c) et f) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics et, à cette fin, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) ;
- La consommation d'alcool ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics ;
- La vente de produits dérivés, d'oeuvres d'art et d'aliments ;
- L'allumage d'un feu de cuisson pour un BBQ.

Adopté à l'unanimité.

40.20 1176450004

CA17 10 247

Nommer M. Daniel Bussières à titre de chargé de communications à la Division des communications et des relations avec les citoyens, de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de 13 semaines à compter du 12 mai 2017, en vue d'obtenir un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommé M. Daniel Bussières, matricule 159472000, à titre de chargé de communications à la Division des communications et des relations avec les citoyens, de la Direction d'arrondissement (Emploi : 406810 - Poste : 71769), groupe de traitement 1, en période d'essai de 13 semaines à compter du 12 mai 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1177416005

À 20 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 27 juin 2017.